

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINTE

Date du dépôt de plainte 27/07/2026
Identité du plaignant

RENNA Sandro

Références de la procédure 94927/01249/2025
Unité du dépôt de plainte

Conservez précieusement cette lettre.
Elle constitue la preuve de votre
dépôt de plainte.
Elle vous sera utile dans vos démarches
auprès de votre employeur, de votre
compagnie d'assurance...

GENDARMERIE NATIONALE

RÉGION PACA - GROUPEMENT DU VAR
Compagnie de Gendarmerie Départementale de
DRAGUIGNAN
BTA PUGET-SUR-ARGENS

Affaire suivie par NIGEND 450320

Objet de la plainte

Natinf 30573 : HARCELEMENT MORAL D'UN ADULTE : PROPOS OU COMPORTEMENTS
REPETES AYANT POUR OBJET OU EFFET UNE DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE
ALTERANT LA SANTE - Période du 01/06/2026 à 08:00 au 27/07/2031 à 10:00 - MAISON
INDIVIDUELLE - LES ADRETS DE L ESTEREL 83600 (France) (Insee:83001)

Madame, Monsieur,

Vous venez de déposer une plainte pour le(s) fait(s) cité(s) ci-dessus. Cette plainte, après
enquête par l'unité compétente, va être transmise à M. le procureur de la République près le tribunal
judiciaire de DRAGUIGNAN 83300 qui décidera de la suite à lui donner et vous en tiendra
informé(e).

Pour vous permettre de connaître vos droits et de mieux comprendre ce qui va se
passer, les informations utiles vous sont communiquées dans la partie « **Information sur la
procédure et sur vos droits** » de cet imprimé.

Vous pouvez aussi obtenir toutes les informations et toute l'aide nécessaire à l'exercice
de vos droits en vous adressant à :

A.A.V.I.V

Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var
6 rue Jules Renoux, Saint Jean du Var
TOULON 83000
Tél : 04.98.00.46.80

Ou à la permanence gratuite des avocats

11 Rue Pierre Clément
Tél. : 04.94.60.57.00

Permanence : Ordre du bâtonnier du TJ de DRAGUIGNAN

L'enquête effectuée sur l'infraction dont vous avez été victime sera transmise au
procureur de la République qui peut donner différentes suites à la procédure.

Cette note est destinée à vous informer sur la teneur et les conditions d'exercice de
vos droits dont il vous est donné connaissance au verso.

Pour le procureur de la République

